|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | OLAF-DG-Reporting directly to the Director-General |
| Numéro de poste Sysper: | 495826 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Stavroula KOUTOULAKOU (32)22953382  [Stavroula.KOUTOULAKOU@ec.europa.eu](mailto:Stavroula.KOUTOULAKOU@ec.europa.eu)  4th trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’Office européen de lutte antifraude (OLAF) dont la mission est de protéger les intérêts financiers de l’Union européenne, de lutter contre la fraude, la corruption et toute autre activité irrégulière, y compris les fautes professionnelles commises au sein des institutions européennes. En poursuivant cette mission de manière responsable, transparente et efficace au regard des coûts, l’OLAF vise à fournir un service de qualité aux citoyens européens. L’OLAF accomplit sa mission en menant, en toute indépendance, des enquêtes internes et externes. Elle organise également une coopération étroite et régulière entre les autorités compétentes des États membres afin de coordonner leurs activités.

Au sein de l’OLAF, la fonction de Révision est la procédure de consultation et de contrôle interne mise en place par le directeur général en vertu de l’article 17, paragraphe 7, du règlement (UE, Euratom) no 883/2013 et comprend un contrôle de légalité, portant notamment sur le respect des garanties de procédure et des droits fondamentaux des personnes concernées ainsi que du droit national des États membres concernés.

Cette fonction est exercée par des réviseurs, qui sont organisés au sein d’une équipe de Révision rattachée au bureau du directeur général. Les réviseurs sont des experts en droit et en procédures d’enquête.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’OLAF propose à un expert national détaché (END) un poste intéressant et difficile de conseiller juridique (réviseur) au sein de l’équipe de Révision.

En tant que membre de l’équipe de Révision, le titulaire du poste est tenu de :

* procéder au contrôle ex ante de la légalité des activités d’enquête à effectuer au cours d’une enquête et à l’examen final ex post du rapport final et des documents de clôture d’enquête, afin de garantir la légalité, la nécessité et la proportionnalité des activités d’enquête ainsi que le respect des droits et des garanties procédurales tout au long de la procédure d’enquête ;
* fournir des avis objectifs et impartiaux au directeur général de l’OLAF sur les questions relevant de la responsabilité de l’équipe de Révision ;
* soutenir et conseiller activement les unités d’enquête sur la mise en œuvre des règles et procédures d’enquête ;
* prévenir, conseiller et informer les unités de gestion et d’enquête de l’OLAF sur les questions juridiques (horizontales) qui se posent au cours des activités d’enquête ou avant la clôture des dossiers, en vue de contribuer à la mise en place de pratiques juridiques cohérentes dans l’ensemble de l’Office ;
* coordonner, avec les unités compétentes de l’OLAF, la cohérence de la position de sur les questions juridiques relatives aux enquêtes.

Cet emploi offre de la visibilité et implique des contacts directs avec diverses unités de l’OLAF, en particulier les unités d’enquête.

Nous offrons un environnement de travail dynamique et convivial avec des collègues qui attendent avec intérêt de vous accueillir au sein de l’équipe. Nous nous efforçons d’offrir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et nous appliquons des formules de travail flexibles pour y parvenir.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu doit être titulaire d’un diplôme universitaire en droit et être expert en procédures d’enquête.

L’expérience, les aptitudes et les compétences suivantes sont considérées comme essentielles :

* Expérience en tant que juge, procureur ou enquêteur principal, avec une expérience dans les garanties procédurales et des droits fondamentaux, de préférence dans le cadre d’enquêtes pénales ou administratives et de questions horizontales connexes ;
* Une expérience pratique ou formation universitaire en droit pénal et/ou administratif des institutions ou organes de l’UE ou dans les États membres, de préférence en ce qui concerne la protection des intérêts financiers de l’UE, le budget de l’UE et la gestion des fonds de l’UE ;
* Bonne connaissance du cadre juridique applicable à l’Office ;
* Connaissance des différents domaines du droit liés aux travaux de l’Office, en particulier les finances publiques de l’UE, la fonction publique de l’UE, les contrats, les subventions et les marchés publics, la protection des données et le droit pénal en matière de lutte contre la fraude et la corruption ;
* Très bonnes capacités d’analyse et de résolution de problèmes ;
* Excellentes capacités relationnelles, d’argumentation, de négociation et de résolution des conflits ;
* Une affinité avec la culture du service (service à la clientèle et résolution de problèmes) et une capacité avérée à respecter les délais et à travailler en équipe ;
* Un esprit d’équipe et une forte capacité à établir et à entretenir des relations de travail constructives ;
* Excellente aptitude à la communication orale et à la rédaction de documents en   
  anglais ;
* Compte tenu de la nature des tâches, les normes les plus élevées en matière d’indépendance, d’intégrité et de délicatesse sont nécessaires.

D’autres qualités utiles seraient les suivantes :

* Connaissance des systèmes juridiques de plusieurs États membres de l’UE, y compris le système juridique belge ;
* Bonne connaissance du français et d’autres langues de l’UE.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)